

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES TERNES

Le président,

Lettre recommandée A.R.

Monsieur Jeffrey KAPLAN
Président de Gramont SAS
38, rue de Berry
75008 Paris

Paris, le 23 juin 2004

Monsieur le Président,

Je vous informe du dépôt en Préfecture de Paris des statuts de l'Association des Locataires des Ternes, regroupant les immeubles des 2 et 4 avenue des Ternes et des 3, 5 et 9 place des Ternes.

L'objet social de notre association est d'être l'interlocuteur des adhérents vis à vis du bailleur pour toute affaire concernant la gestion des immeubles, d'assurer la défense des intérêts collectifs et individuels de ses adhérents et d'agir pour les questions d'hygiène, de sécurité et d'amélioration de l'environnement des immeubles.

L'Association a adhéré à la Confédération Nationale du Logement. Elle pourra ester en justice.

La composition de son bureau est la suivante :

- Président : M. Marc-Antoine Lorne
- Vice-présidents : MM. Michel Guët et Henry Tordjmann
- Secrétaire-trésorier : M. Jean Baptiste Prier

Par ailleurs, je vous demande officiellement la participation de notre association aux réunions de concertation locative que vous avez dû mettre en place, en tant que bailleur, dans le respect des dispositions de la loi du 23 décembre 1986, modifiée par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations bien distinguées.

Marc-Antoine Lorne